

Si vous ne pouvez pas voir ce message,
vous pouvez le visualiser en ligne ici



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 16/12/2021

A LA UNE

“ Atelier juridique : Déploiement du nouveau dispositif conventionnel ”

L'UIMM Côte-d'Or organise son prochain atelier juridique animé par **Hubert MONGON**, Délégué Général de l'UIMM nationale.

Cet atelier exceptionnel aura lieu le **vendredi 28 janvier 2022** de 9h à 12h à la Maison des Entreprises et sera dédié au déploiement de la future convention collective de la métallurgie.

La mise en œuvre de **la nouvelle convention collective arrive prochainement, vous devez vous y préparer**. Il est important pour les entreprises d'anticiper la mise en œuvre des principaux changements qui se feront en plusieurs étapes.



» [Plus d'infos](#)

NOS ACTUS

Robotique pour la santé du patient : enjeux et innovations



L'ESIREM, en partenariat avec l'UIMM Côte-d'Or, Robotics Valley, BFCare et Dijon Métropole, organise une rencontre thématique "**Robotique pour la santé du patient : enjeux et innovations**" le jeudi 10 février de 14h à 18h.

A cette occasion, nous serions ravis de vous compter parmi nous pour échanger sur **les avancées médicales liées à la robotique au service du patient**. La réflexion s'alimentera autour de conférences et d'échanges sous l'œil avisé d'industriels, enseignants/chercheurs, d'experts et d'organismes de formation.

» **Informations et inscription**



“ Taxe d'apprentissage : soutenez la formation de vos futurs professionnels avec AJIR Bourgogne ”

Depuis 2020, le fléchage direct de votre taxe d'apprentissage n'étant plus possible vers nos Pôles Formation, les UIMM territoriales de la Région Bourgogne se sont associées pour créer l'association AJIR Bourgogne (**Association Jeunes Industrie Région**), un **organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage pour soutenir l'industrie locale, ses emplois, ses formations, et l'apprentissage.**

Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour continuer à servir l'attractivité de l'industrie dans cette période de crise sanitaire : ateliers, job dating, visites d'entreprises...

Téléchargez la promesse d'affectation volontaire de votre taxe d'apprentissage pour nous soutenir !



» [Plus d'infos](#)



Accompagnement Expert Prévention avec le GE Industrie



Afin de répondre toujours mieux à vos besoins, le **GE Industrie 21** vous propose une solution d'accompagnement "**Hygiène Sécurité Environnement en entreprise**".

Notre Expert Prévention se déplace dans votre entreprise, identifie et évalue vos risques professionnels et propose un programme de prévention en tenant compte de la réglementation et de ses évolutions.

Une offre sur-mesure avec des prestations ponctuelles ou régulières sur les sujets HSE :

- **Document Unique**
- **Diagnostic Réglementaire**
- **Veille Réglementaire**

...

» **Plus d'infos**

#FiersdeFaire : lancement d'un chatbot WhatsApp

Le lancement du chatbot WhatsApp, baptisé « Yumi », a eu lieu ce mardi 14 décembre

Il s'agit d'une **expérience digitale interactive pour aider les jeunes collégiens et lycéens à trouver leur voie et à être #Fiersdefaire partie de l'industrie.**

A l'issue de la discussion, le jeune est invité à prendre contact avec le Pôle formation UIMM le plus proche de chez lui.

Pour faire connaître le chatbot et inciter les jeunes à tenter l'expérience, celle-ci sera relayée sur les réseaux sociaux et à travers un partenariat avec un influenceur.



» **Plus d'infos**

Twitter



Suivez-nous !

LinkedIn



Facebook



UIMM 21

Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01
Contact:
uimm21@maisondesentreprises.com
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : uimm21@maisondesentreprises.com

© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à uimm21@maisondesentreprises.com